

COPIE À REVOIR : Collège : La généralisation des deux heures de sport supplémentaires chaque semaine passe à la trappe

S'inquiétant de la trop faible pratique sportive des collégiens, l'exécutif avait pris des mesures en 2022 mais le bilan est aujourd'hui très mitigé

X.M.



Emmanuel Macron lors d'un déplacement dans un collège à Orthez, le 5 septembre 2023. Stéphane Lemouton

Sur le dossier de la pratique sportive des collégiens, le constat fait par l'Etat est alarmant. Elle connaît « un décrochage significatif », selon [une note du ministère de l'Education nationale](#) adressée notamment aux recteurs et rectrices de région académique. Un tiers des garçons et seulement un quart des filles entre 11 et 14 ans pratiquent en effet une heure d'activité physique et sportive quotidienne. Une durée pourtant recommandée par l'[OMS](#).

Pour tenter d'améliorer la situation, l'exécutif a donc lancé le dispositif Deux heures d'activité physique et sportive en plus par semaine au collège (2HSC), un complément au cours d'EPS. Mais deux ans après sa mise en place, les effets de la mesure restent particulièrement mitigés, obligeant même le gouvernement à revoir sa copie.

Un dispositif « complexe à mettre en œuvre »

Si dans sa note du 22 octobre, publiée le 7 novembre, le ministère indique tout d'abord que le bilan de l'expérimentation « dans 715 établissements volontaires a démontré la pertinence de la mesure pour les [collégiens](#) éloignés d'une pratique régulière », il reconnaît ensuite que « le dispositif est perçu encore comme complexe à mettre en œuvre ». Sa généralisation à l'ensemble des 7.000 collèges n'apparaît donc « pas soutenable ».



Le ministère, avec à sa tête [Anne Genetet](#), a donc décidé « de recentrer ce dispositif, gratuit pour les familles, sur les seuls collèges classés en REP/REP + [Réseaux d'éducation prioritaire], territoires où le taux de licence [sportive] est le plus faible ».

L'[Education nationale](#) assure toutefois que malgré ce recul, « la philosophie du dispositif ne change pas ». L'objectif est toujours de favoriser une pratique d'activité physique régulière des collégiennes et collégiens qui ne sont inscrits ni en club ni à l'association scolaire, « avec une attention particulière pour les jeunes filles et les jeunes en situation de handicap ».

Pour cette fois réussir, le ministère veut mettre la communauté scolaire, en particulier les professeurs d'EPS, au cœur du dispositif. « Très concrètement, les chefs d'établissements doivent veiller à inscrire le dispositif dans le projet d'établissement » en identifiant notamment des créneaux disponibles dans le temps périscolaire et en n'oubliant pas de s'appuyer sur les infrastructures sportives locales.

Un recul « d'ordre budgétaire »

En se basant sur le rapport pour avis sur les crédits de la mission sport rédigé par [Joël Bruneau](#), [Le Monde](#) relève toutefois qu'un « autre élément explique ce coup d'arrêt à la généralisation ». Le député Liot du [Calvados](#) expose en effet que les raisons avancées « sont d'ordre budgétaire ».

Ainsi, selon [Joël Bruneau](#), si en 2024 l'enveloppe consacrée à ces deux heures de sport supplémentaires était de « 14,6 millions d'euros » avec l'objectif « de toucher 2.700 établissements à la

fin de l'année », dans le projet de budget 2025, le financement est ramené « à hauteur de 11,4 millions d'euros », pour 1.093 collèges.